

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 avril 2019 s'est réuni le lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à HOSPITAL Michel, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

C.23

Etude de préfiguration CESAME : régularisation de la demande de subvention FEADER

M. Le Maire rappelle que par délibération du 25 Janvier 2018, Le conseil municipal s'était prononcé en faveur d'une étude de préfiguration destinée à déterminer les conditions de faisabilité du projet Césame.

Le dossier est actuellement en cours d'instruction à la Région et l'instructeur a pointé une erreur dans le dossier.

La demande de subvention a en effet été réalisée au moment où le taux FEADER devait passer de 53% du montant total des dépenses publiques à 80%.

La demande a donc été présentée par anticipation avec un taux à 80%, alors que celui-ci n'était pas encore applicable. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération en appliquant le taux initial de 53% du montant total des dépenses publiques

Le plan de financement devient donc le suivant:

Le Montant de l'étude s'élève à 20 800€ HT soit 24960 TTC

Le FEADER (Fonds Européen de Développement Economique et Régional) à travers le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'économie Rurale) est sollicité à hauteur de 53% du montant TTC soit 11 024€.

Autofinancement public 9 776 €.


**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Prend acte** du nouveau plan de financement lié à la modification du taux de subvention FEADER retenu, soit 53% du montant TTC de l'étude de préfiguration.
- Autorise** M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions dont la commune pourrait bénéficier dans le cadre de cette opération.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 7 mai 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 15/05/19
et de sa transmission au contrôle de légalité le 15/05/19

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

